
Rogazzo Serge

Commissaire aux Comptes
11 Avenue Francois Mitterrand
05000 GAP

Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste nationale des commissaires aux Comptes, rattaché
à la Crcc de Grenoble

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**
EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 décembre 2018

**ADIL
ASSOCIATION INTERDEPARTEMENTALE DES HAUTES
ALPES ET DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SIEGE SOCIAL : 1 RUE DE VALSERRES
05000 GAP**

Tél : 04-92-53-36-99 - a2asrgap@gmail.com
11 Avenue Francois Mitterrand 05000 GAP/ SIRET N° 411 057 746 00040
Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste nationale des commissaires aux Comptes, rattaché à la Crcc de Grenoble
Siret 42105774600010 Code APE 6920Z

ADIL

ASSOCIATION INTERDEPARTEMENTALE DES HAUTES ALPES ET DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Siège social : 1 rue de Valserrès

05000 GAP

505 110 130

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

Mesdames, Messieurs les membres,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADIL relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ADIL à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- L'évaluation et la comptabilisation des opérations relatives aux fonds dédiés. Le montant des subventions sur les actions non consommées au 31/12/2018 est indiqué en annexe des comptes.

Rogazzo Serge

Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste nationale des commissaires aux Comptes, rattaché à la Crcc de Grenoble

A2asrgap@gmail.com – 04.92.53.36.99

11 Avenue François Mitterrand 05000 GAP

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association ADIL à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à GAP, le 09 Mai 2019
Le Commissaire aux comptes

Rogazzo Serge
ROGAZZO
Commissaire aux Comptes
04.92.53.36.99

Rogazzo Serge

Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste nationale des commissaires aux Comptes, rattaché à la Crec de Grenoble

A2asrgap@gmail.com – 04.92.53.36.99

11 Avenue Francois Mitterrand 05000 GAP

Rogazzo Serge

Commissaire aux Comptes

05000 GAP

Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste nationale des commissaires aux Comptes, rattaché
à la Crcc de Grenoble

ANNEXE AU RAPPORT

EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2018

ADIL

ASSOCIATION INTERDEPARTEMENTALE DES HAUTES ALPES ET DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Siège social : 1 rue de Valserres

05000 GAP

505 110 130

Tél : 04-92-53-36-99- @ a2asrgap@gmail.com

11 Avenue Francois Mitterrand 05000 GAP

Siret 42105774600010 NAF 690Z

Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste nationale des commissaires aux Comptes, rattaché à la Crcc de Grenoble

Bilan actif

ROGAZZO Serge
Commissaire aux Comptes
04.92.53.36.99

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	4 010	4 010		
Immobilisations corporelles	61 294	55 501	5 793	10 535
Immobilisations financières	715		715	715
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	66 019	59 511	6 508	11 250
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	15 844		15 844	8 712
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	353 643		353 643	322 238
Caisse				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	369 487		369 487	330 950
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 034		2 034	1 999
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	2 034		2 034	1 999
TOTAL GENERAL	437 541	59 511	378 030	344 199

Legs nets à réaliser :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	250 096	233 155
Résultat de l'exercice	35 876	-4 606
Report à nouveau	-21 546	
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	264 426	228 550
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	70 000	70 000
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	334 426	298 550
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES	10 512	12 521
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 619	5 633
Autres	20 306	27 495
TOTAL DETTES	27 925	33 129
Produits constatés d'avance	5 167	
TOTAL GENERAL	378 030	344 199

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	33 092
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

ROGAZZO Serge
Commissaire aux Comptes
04.92.53.36.99

	31/12/18	31/12/17	Abs.(M)	Abs.(%)
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	277 193	223 512	53 681	24,02
Reprises et Transferts de charge	6 915	1 500	5 415	360,98
Cotisations	26 702	19 601	7 101	36,23
Autres produits	240	6	233	NS
Produits d'exploitation	311 050	244 620	66 430	27,16
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	78 122	56 537	21 584	38,18
Impôts et taxes	934	671	264	39,32
Salaires et Traitements	141 283	129 013	12 269	9,51
Charges sociales	50 439	46 441	3 999	8,61
Amortissements et provisions	5 356	5 058	298	5,89
Autres charges	364	428	-64	-14,84
Charges d'exploitation	276 498	238 148	38 350	16,10
RESULTAT D'EXPLOITATION	34 552	6 472	28 080	433,86
Opérations faites en commun				
Produits financiers	1 359	1 451	-92	-6,35
Charges financières		8	-7	-93,67
Résultat financier	1 358	1 443	-85	-5,88
RESULTAT COURANT	35 910	7 915	27 995	353,68
Produits exceptionnels	1 795		1 795	
Charges exceptionnelles	3 838		3 838	
Résultat exceptionnel	-2 043		-2 043	
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées	12 521		12 521	
Engagements à réaliser	10 512	12 521	-2 009	-16,04
EXCEDENT OU DEFICIT	35 876	-4 606	40 482	-878,98

ROGAZZO Serge
Commissaire aux Comptes
04.92.53.36.99

Annexe 

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ADIL H.ALPE ET ALPE H.PROVENCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 378 030 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 35 876 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

ROGAZZO Serge
Commissaire aux Comptes
04.92.53.36.99

■ Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 1 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

ROGAZZO Serge
Commissaire aux Comptes
04.92.53.36.99

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 010			4 010
Immobilisations incorporelles	4 010			4 010
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	34 235			34 235
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 444	614	737	26 322
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	60 679	614	737	60 557
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	715			715
Immobilisations financières	715			715
ACTIF IMMOBILISE	65 405	614	737	65 282

Immobilisations incorporelles

LES LOGICIELS SONT AMORTIS SUR UNE DUREE D'UN AN

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

ROGAZZO Serge
Commissaire aux Comptes
04.92.51.36.99

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 010			4 010
Immobilisations incorporelles	4 010			4 010
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	32 342	1 247		33 589
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 803	4 085	713	21 174
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	50 145	5 332	713	54 764
ACTIF IMMOBILISE	54 155	5 332	713	58 774

Notes sur le bilan

ROGAZZO Serge
Commissaire aux Comptes
04.92.55.36.69

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 18 593 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	715		715
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	15 844	15 844	
Charges constatées d'avance	2 034	2 034	
Total	18 593	17 878	715
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DEB.CRED. PRODUITS A RECEVOIR	9 600
Total	9 600

Notes sur le bilan

ROGAZZO Serge
Commissaire aux Comptes
04.92.53.56.79

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise	70 000			70 000
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise	70 000			70 000
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	233 155	16 941		250 096
Report à Nouveau			21 546	-21 546
Résultat de l'exercice	-4 606	40 482		35 876
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	298 550	57 423	21 546	334 426

Notes sur le bilan

ROGAZZO Serge
Commissaire aux Comptes
04.92.53.36.99

Dettes

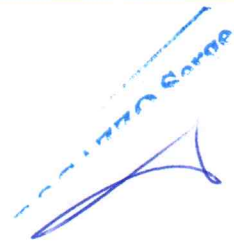
Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 33 092 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 619	7 619		
Dettes fiscales et sociales	20 209	20 209		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	97	97		
Produits constatés d'avance	5 167	5 167		
Total	33 092	33 092		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARV	3 759
CONGES A PAYER	6 657
CHARGES SOC./CONGES A PAYER	2 782
ETAT:CHARGES A PAYER	898
DEB.CRED. CHARGES A PAYER	97
Total	14 192

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	2 034		
Total	2 034		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	5 167		
Total	5 167		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 100 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Subventions d'exploitation

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
EDF 2017	10 000	2 206	2 206		
OBSERVATOIRE DES	15 000	3 368	3 368		
OBSERVATOIRE HAB	24 396	6 947	6 947		
EDF 2018	11 000	11 000	7 078		3 922
OBSERVATOIRES DE	12 500	12 500	10 564		1 936
OBSERVATOIRES DE	20 500	20 500	15 846		4 654
Total	93 396	56 521	46 009		10 512

Autres informations**Effectif**

Effectif moyen du personnel : 5 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		1	1	1
Employés		4	4	4
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total		5	5	5

LA REMUNERATION ANNUELLE DES TROIS SALARIES LES MIEUX REMUNERES EST DE 79 074.03 €